EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement
Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
Janvier 2021

Sommaire

Points principaux 2
1 Investigations 3
2 Opérations 4
3 Légal 6
4 Media 11
5 Management 16
6 Relations extérieures 18
7 Conclusion 18

Points principaux

- Démarches administratives : En Janvier 2021 les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable, de la Direction Générale de la Police Nationale et à la Direction Générale des Douanes.

- Le 20 janvier 2021 au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 66 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités qui passaient le grade d'officiers de police judiciaire. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.

- **Le 26 janvier 2021** à 12 h 52 mn à Tambacounda une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du commissariat central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dans la commune de Tambacounda, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de léopard et de quatorze (14) dents d'hippopotame conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard et l'hippopotame sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et son décret d'application. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au domicile du complice du premier interpellé, où une arme de type AK47 encore appelé kalachnikov et un chargeur contenant 14 munitions de calibres 7/62 courtes a été saisie. Cette arme de guerre qui était à vendre, aurait servi à abattre des léopards et des hippopotames depuis une décennie. Tous les mis en cause ont été déférés au parquet de Tambacounda et placés sous mandat de dépôt en attente de leur audience fixée le 03 Février 2021.

- **Le 28 janvier 2021** à 19 h 03 mn à Tambacounda , la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du commissariat central de Tambacounda et l'appui de EAGLE SENEGAL ont mené une nouvelle opération qui a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Adama SY, un agent de sécurité de proximité en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une peau de léopard

conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard est une espèce protégée au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et son décret d'application. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 29 janvier 2021 par devant le procureur de la république près le tribunal de grande instance de Tambacounda. Son audience a été fixée le 04 février 2021.

- Un rendez-vous avec son excellence Mr le Président de la République du Sénégal est en cour afin d'obtenir sa compréhension et soutien dans le cadre de la lutte contre la Criminalité Faunique et obtenir le statut « zéro tolérance » en matière d'application des peines grâce à une circulaire vers les Ministères concernés.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	**20**
Investigations ayant abouti à une opération	**02**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**20**

20 enquêtes ont permis l'identification de **20** nouvelles cibles durant le mois de janvier 2021 au Sénégal dans **06** régions. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement protégées. **02** investigations ont abouti à une **02 opération** portant sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**02**
Nombre de trafiquants arrêtés	**03**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

En Janvier 2021, **02** opérations.

- **Le 26 janvier 2021,** à 12h 52 mn à Tambacounda une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs de Tambacounda en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE Sénégal au restaurant Gueye Service. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Mamadou KANTE de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées notamment une peau de léopard et de quatorze (14) dents d'hippopotame conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard et les autres espèces saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune et son décret d'application.
- Une perquisition a été ensuite effectuée au domicile du présumé complice Issa GADJIGO sis à Médina Touat situé à 60 km environ de Tambacounda, avec les éléments du commissariat de Tambacounda. Sur place, ils sont tombés sur le propriétaire d'une arme de guerre (type kalachnikov AK47), avec un chargeur et quatorze (14) munitions de calibre 7/62 qui ont été saisies. Il a par la suite été appréhendé pour tentative de vente illégale d'arme et de munitions. L'arme AK47 fait partie des armes de première catégorie conformément à l'article 3 de la loi n°66-03 du 18 janvier 1966 relative au régime général des armes et des munitions.
- Ils ont été auditionnés par les parcs nationaux le même jour et placés en garde à vue au commissariat central de Tambacounda. La valeur des produits est estimée à 2.000.000 F CFA sur le marché local.
- **Le 28 janvier 2021,** les mis en cause, Mamadou KANTE et Issa GADJIGO ont été déférés par les parcs nationaux devant le procureur de la république du Tribunal de Grande Instance de

Tambacounda après une prorogation de 24 heures de leur durée légale de garde à vue. Le même jour, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt.

- **Le 28 janvier 2021,** à 19h 03mn, à Tambacounda, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE Sénégal à l'hôtel *Le virage*. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, la saisie de produits prohibés et à l'interpellation du nommé Adama SY de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation d'espèce intégralement protégée notamment une peau de léopard conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune.

- Le mis en cause a été auditionné par les Parcs Nationaux et placé en garde à vue au Commissariat Central de Tambacounda. La valeur du produit est estimée à 1.000.000 FCFA sur le marché local.
- **Le 29 janvier 2021**, le mis en cause, Adama SY a été déféré par les Parcs Nationaux devant le Procureur de la République du Tribunal d'Instance de Tambacounda, après sa durée légale de garde à vue. Le même jour, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt.

3 Légal

- Indicateur

• Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	• 01 (Cour d'Appel de Ziguinchor/ Affaire Direction des Parcs Nationaux c/ Direction Des Eaux et Forêts Mamady BALDE et AUTRES).
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• 03 (Mamadou KANTE, Issa GADJIGO et Adama SY à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda),
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• 05 (Mamadou KANTE, Issa GADJIGO et Adama SY) Appel Mamady BALDE et AUTRES à la cour d'appel de Ziguinchor, Appel Ibrahima BALDE, Modou FALL, Souleymane TRAORE à la cour d'appel de Kaolack.
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• 00

01 audience s'est tenue ce mois-ci à la Cour d'Appel de Ziguinchor. **03** trafiquants sont en détention provisoire. **00** décision de justice ce Mois-ci. **00** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• 03
• Audition	• 03
• Gardés à vue	• 03
• Déferrement au parquet	• 03
• Nombre de condamnés	• 00
• Nombre de visite en prison	• 00
• Nombre de condamné ayant purgé leur peine	• 01

• Nombre de personnes actuellement en prison	• 03 (Mamadou KANTE, Issa GADJIGO et Adama SY à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda)
• Nombre jour passé en prison	• 04 jours (Mamadou KANTE et Issa GADJIGO), 03 jours (Adama SY)

- Au mois de janvier 2021, le département juridique a eu à assister à deux opérations et à suivre à distance une audience. Par ailleurs le département juridique a participé à une formation au Centre d'application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG).
- Il s'y ajoute que le département juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **Opérations**
- **Le 26 janvier 2021,** à 12h 52 mn à Tambacounda une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs de Tambacounda en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE Sénégal au restaurant Gueye Service. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Mamadou KANTE de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées notamment une peau de léopard et de quatorze (14) dents d'hippopotame conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard et les autres espèces saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune et son décret d'application.
- Une perquisition a été ensuite effectuée au domicile du présumé complice Issa GADJIGO sis à Médina Touat situé à 60 km environ de Tambacounda, avec les éléments du commissariat de Tambacounda. Sur place, ils sont tombés sur le propriétaire d'une arme de guerre (type kalachnikov AK47), avec un chargeur et quatorze (14) munitions de calibre 7/62 qui ont été saisies. Il a par la suite été appréhendé pour tentative de vente illégale d'arme et de munitions. L'arme AK47 fait partie des armes de première catégorie conformément à l'article 3 de la loi n°66-03 du 18 janvier 1966 relative au régime général des armes et des munitions.
- Ils ont été auditionnés par les parcs nationaux le même jour et placés en garde à vue au commissariat central de Tambacounda. La valeur des produits est estimée à 2.000.000 F CFA sur le marché local.

- **Le 28 janvier 2021,** les mis en cause, Mamadou KANTE et Issa GADJIGO ont été déférés par les parcs nationaux devant le procureur de la république du Tribunal de Grande Instance de Tambacounda après une prorogation de 24 heures de leur durée légale de garde à vue. Le même jour, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt.

Leur audience a été fixée au Mercredi 03 février 2021.

- **Le 28 janvier 2021,** à 19h 03mn, à Tambacounda, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE Sénégal à l'hôtel *Le virage*. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, la saisie de produits prohibés et à l'interpellation du nommé Adama SY de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation d'espèce intégralement protégée notamment une peau de léopard conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune.
- Le mis en cause a été auditionné par les Parcs Nationaux et placé en garde à vue au Commissariat Central de Tambacounda. La valeur du produit est estimée à 1.000.000 FCFA sur le marché local.
- **Le 29 janvier 2021**, le mis en cause, Adama SY a été déféré par les Parcs Nationaux devant le Procureur de la République du Tribunal d'Instance de Tambacounda, après sa durée légale de garde à vue. Le même jour, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt.

Son audience a été fixée au Jeudi 04 février 2021.

- **Audience**
- Une audience en appel s'est tenue ce mois de janvier.
- **Le 28 janvier 2021** s'est tenue à la Cour d'Appel de Ziguinchor l'audience opposant la Direction des Parcs Nationaux c/ la Direction Des Eaux et Forêts et Mamady BALDE et AUTRES.
- Pour rappel, le 25/07/2019 dans la région de Kolda à 12 h 35mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA dans un restaurant au Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86 04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. Après 48 heures de garde à vue, les

mis en cause ont été déférés au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet.

- **Le 29 Juillet 2019**, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda. Le Tribunal d'Instance de Kolda a renvoyé l'affaire au 22 Août 2019 pour la production de l'acte de naissance de Mamady GASSAMA devant attesté sa minorité.
- **Le 22 Août 2019**, le Tribunal d'Instance de Kolda a statué sur l'exception d'incompétence soulevée par le Délégué du Procureur à l'égard de Mamady GASSAMA pour cause de minorité de ce dernier. Le Tribunal d'Instance statuant publiquement se déclare incompétent à l'égard de Mamady GASSAMA, ordonne au Ministère Public de mieux se pourvoir, renvoie Mamady GASSAMA devant le Tribunal pour enfants de Kolda à l'audience fixée au 03 septembre 2019.
- **Le 03 Septembre 2019**, le Tribunal pour enfants de Kolda a vidé l'affaire au siège, statuant publiquement et contradictoirement en la forme Déclare l'action civile recevable, déclare Mamady GASSAMA coupable et le condamne à 1 mois d'emprisonnement ferme, reçoit la constitution de partie civile des Parcs Nationaux, les alloue la somme de 500 000 FCFA à titre de dommages et intérêts et ordonne la confiscation des objets saisis. Met les dépens à la charge du prévenu.
- **Le 05 Septembre 2019**, la transaction entre le prévenu Sadio BIAYE et les Eaux et Forêts, qui a été déposée par le représentant de la famille de Sadio BIAYE, a été contestée par l'avocat de la Partie Civile (l'Administration des Parcs Nationaux). L'avocat avait estimé que la constitution de partie Civile des Eaux et Forêts n'était pas fondé au regard de l'article L.18 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le Président du Tribunal avait renvoyé l'affaire à la date du 19 Septembre 2019 pour éventuelle annulation de la transaction.
- **Le 19 Septembre 2019**, le tribunal d'instance de Kolda concernant le nommé Sadio BIAYE a vidé l'affaire au siège. Le tribunal d'instance de Kolda statuant publiquement et contradictoirement a déclaré recevable la constitution partie civile des eaux et forêts, a constaté la transaction à hauteur de 500.000FCFA à l'égard de Sadio BIAYE et a ordonné la mainlevée du mandat de dépôt décerné contre ce dernier et par conséquent éteint l'action publique. Cette décision a fait l'objet d'un appel le même jour par une déclaration au greffe.
- **Le 28 janvier 2021,** la Cour d'Appel de Ziguinchor en son audience a évoqué l'affaire.

La Cour d'Appel de Ziguinchor a renvoyé l'affaire au 11 Mars 2021.

- **Formations**
- **Le 20 janvier 2021**, le département juridique par la personne de son chef de département a assisté au Centre d'application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), à une formation organisée par

Eagle Sénégal en collaboration avec la coopération française au Sénégal. Cette formation s'est déroulée avec la présence effective de 66 sous-officiers de la gendarmerie issus de différentes unités qui passaient le grade d'officiers de police judiciaire. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre département a présenté différents modules. À la fin de la formation, Eagle a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.

- Le représentant de la coopération française a prononcé le mot d'ouverture de la formation, et a félicité EAGLE dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage.
- Quatre présentations ont été faites : la première portée sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. La deuxième présentation était axée sur le droit pénal faunique qui est un passage en revue du code de la chasse et de la présentation de la faune. La troisième se rapporte à la CITES. La dernière présentation était relative aux techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.
- A la fin des présentations, des certificats de formation en initiation à la criminalité faunique ont été remis à tous les participants.

- **Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :**
- A la poursuite de la formation des juristes stagiaires.
- L'enregistrement du contrat de la coordonnatrice à la Direction Générale des Impôts et Domaine.
- L'établissement du rapport d'activités annuelles de 2020.
- A la réactualisation du titre de séjour de la coordonnatrice.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 67**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
02	**06**	**47**	**12**

47 pièces internet, **12** pièces presses papiers, **06** pièces radio et **02** pièces télé ont été produites en Janvier 2021

- **Opérations du 26 et 28 Janvier 2021**

1. **https://uracsenegal.sn/2021/02/01/criminalite-faunique-interpellation-de-deux-braqueurs-dont-un-agent-de-securite-de-proximite/**
2. **http://afia.sn/2021/02/01/criminalite-faunique-a-tambacounda-des-presumes-trafiquants-de-faune-arretes-par-les-parcs-nationaux/**
3. **https://youtu.be/kYAjDsQGqrU**
4. **https://youtube.com/channel/UCdEuyMTkVwUZqhupcJaI5kg**
5. **http://lesoleil.sn/criminalite-faunique-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-saisis-a-tamba/**
6. **https://www.seneweb.com/news/Societe/saisie-de-peaux-de-leopard-des-ivoires-d_n_339418.html**
7. **https://www.leral.net/Tambacounda-Criminalite-faunique-Des-peaux-de-leopards-des-ivoires-d-hippopotame-une-arme-de-guerre-saisis-trois_a294552.html**
8. **https://senego.com/criminalite-faunique-trois-suspects-arretes-a-tambacounda-pour-trafic-de-faune-sauvage_1221681.html**
9. **http://alifmedias.com/criminalite-faunique-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-saisis-a-tamba/**
10. **https://thieydakar.net/criminalite-faunique-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-saisis-a-tambacounda/**
11. **https://weli.info/?p=7063**

12. https://www.surleterrain.net/2021/01/31/criminalite-faunique-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-saisis-a-tamba/
13. https://actusen.sn/criminalite-faunique-des-peaux-de-leopards-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-saisis-a-tambacounda/
14. https://sunugalinfos.net/criminalite-faunique-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-saisis-a-tamba/
15. https://emedia.sn/TAMBA-DES-PEAUX-DE-LEOPARD-DES-IVOIRES-D-HIPPOPOTAME-ET-UNE-ARME-DE-GUERRE.html
16. https://www.google.com/amp/s/theworldnews.net/amp/sn-news/tambacounda-criminalite-faunique-des-peaux-de-leopards-des-ivoires-d-hippopotame-une-arme-de-guerre-saisis-trois-suspects-arretes
17. https://www.rewmi.com/tamba-une-arme-de-guerre-des-peaux-de-leopard-et-des-ivoires-dhippopotame-saisis/
18. https://actunet.net/actualite/parcs-nationaux-de-tambacounda-des-peaux-de-leopards-des-ivoires-dhippopotame-une-arme-de-guerre-saisis-trois-suspects-arretes/
19. https://www.google.com/amp/s/direct.sn/saisie-de-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-un-ancien-asp-et-deux-autres-personnes-arretes-a-tamba/amp/
20. https://www.google.com/amp/s/news.sen360.sn/actualite/tamba-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-et-une-arme-saisies/392368/amp/
21. https://www.google.com/amp/s/infosrewmi.com/tamba-une-arme-de-guerre-des-peaux-de-leopard-et-des-ivoires-dhippopotame-saisis/
22. https://assirou.sn/parcs-nationaux-de-tambacounda-des-peaux-de-leopards-des-ivoires-dhippopotame-une-arme-de-guerre-saisis-trois-suspects-arretes/
23. http://www.infos15.com/criminalite-faunique-trois-trafiquants-arretes-a-tamba-une-arme-de-guerre-saisie.html
24. https://lequotidien.sn/tamba-lutte-contre-la-criminalite-faunique-un-ancien-asp-et-2-autres-trafiquants-deferes-au-parquet/
25. https://www.xibaaru.sn/criminalite-faunique-trois-3-trafiquants-arretes-a-tamba-une-arme-de-guerre-saisie/
26. https://www.enqueteplus.com/content/criminalit%C3%A9-faunique-et-trafic-d%E2%80%99armes-de-guerre-deux-trafiquants-interpell%C3%A9s-avec-une-peau

27. https://www.pressafrik.com/Tamba-Trois-3-trafiquants-arretes-une-arme-de-guerre-saisie_a227231.html
28. https://ladepeche.sn/criminalite-faunique-a-tamba7ans-de-combat-eagle-senegal-arrete-encore-des-trafiquants/
29. https://www.dakarmidi.net/societe/lutte-contre-la-criminalite-faunique-saisie-de-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre/?amp=1
30. http://medinainfos.com/2021/02/01/saisie-de-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-un-ancien-asp-et-deux-autres-personnes-arretes-a-tamba/
31. https://www.vivafrik.com/2021/02/01/criminalite-faunique-trois-suspects-arretes-a-tambacounda-pour-trafic-de-faune-sauvage-a39369.html?amp
32. https://maktv.fr/2021/02/01/trafic-de-faune-sauvage-2-trafiquants-arrete-avec-une-arme-de-guerre-de-type-ak47-dune-peau-de-leopard-fraichement-abattu/
33. http://www.sénégal.info/news=5813332
34. https://notrecontinent.com/2021/01/31/criminalite-faunique-arrestation-de-3-suspects-a-tambacounda-pour-trafic-de-faune-sauvage/
35. https://referenceactu.com/trois-trafiquants-arretes-a-tamba-une-arme-de-guerre-saisie/
36. http://www.africain.info/news=5813332
37. https://www.dakarbuzz.net/photos-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-dhippopotame-et-une-arme-de-guerre-saisis/
38. https://dakarchaud.com/tamba-une-arme-de-guerre-des-peaux-de-leopard-et-des-ivoires-dhippopotame-saisis/
39. https://actualitesenegal.com/2021/02/01/tamba-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-et-une-arme-saisies/
40. https://www.dakarmatin.com/tamba-une-arme-de-guerre-saisie/
41. khewoulo,info
42. https://www.lasnews.info/tambacounda-saisie-de-peaux-de-leopard-des-ivoires-et-une-arme/
43. http://www.africagreenmagazine.com/2021/02/trafic-de-faune-sauvage-au-senegal-une.html?m=1
44. https://www.seneplus.com/societe/criminalite-faunique-trois-trafiquants-arretes-tamba-une-arme-de

45. https://senegal7.com/3tamba-des-peaux-de-leopard-des-ivoires-et-une-arme-saisies/amp/
46. http://www.walf-groupe.com/tamba-ancien-asp-arrete-possession-divoires-dhippopotame-peaux-de-leopard-etc/
47. http://yerimpost.com/tamba-un-ancien-asp-arrete-en-possession-divoires-dhippopotame-de-peaux-de-leopard/

- **Quelques exemples de Presse internet :**

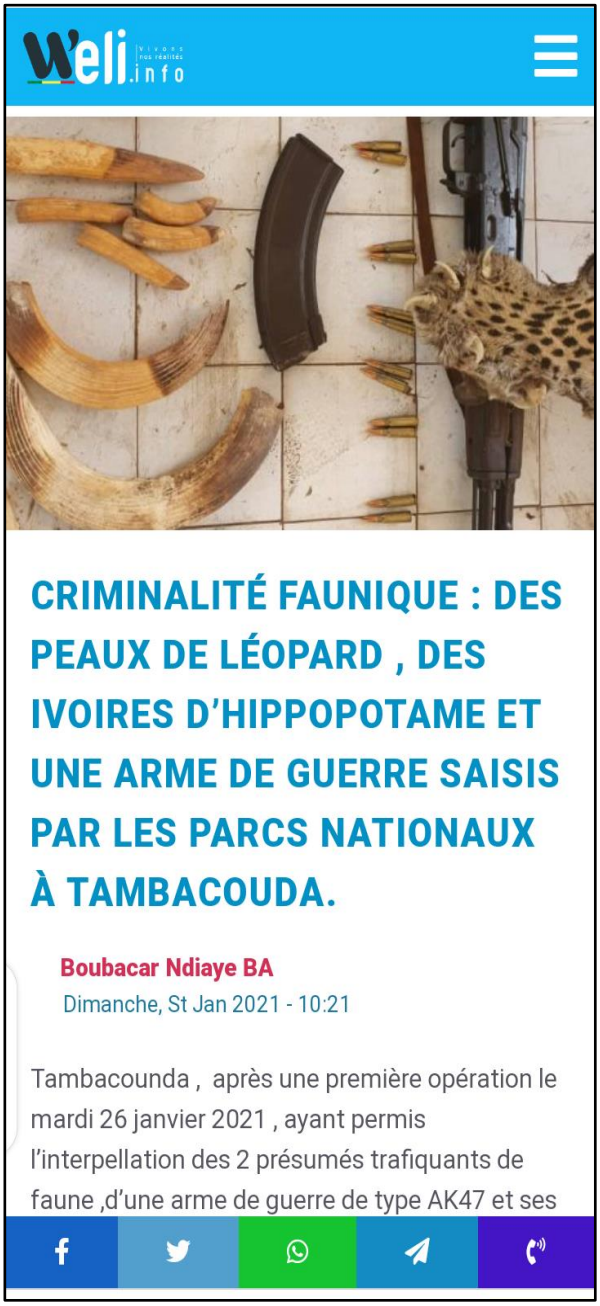

Weli.info

CRIMINALITÉ FAUNIQUE : DES PEAUX DE LÉOPARD , DES IVOIRES D'HIPPOPOTAME ET UNE ARME DE GUERRE SAISIS PAR LES PARCS NATIONAUX À TAMBACOUDA.

Boubacar Ndiaye BA
Dimanche, St Jan 2021 - 10:21

Tambacounda , après une première opération le mardi 26 janvier 2021 , ayant permis l'interpellation des 2 présumés trafiquants de faune ,d'une arme de guerre de type AK47 et ses

leseoleil.sn

Criminalité faunique: des peaux de léopard, des ivoires d'hippopotame et une arme de guerre saisis à Tamba

31 janvier 2021

La brigade des parcs nationaux de Tambacounda, en collaboration avec le Commissariat central de police de de la ville et l'association Eagle-Senegal, a saisi des peaux de léopard, des ivoires d'hippopotame et une arme de guerre, au cours de 2 opérations menées, en janvier, dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.

Après une première opération, le 26 janvier 2021, ayant permis l'interpellation de 2 présumés trafiquants de faune et la saisie d'une arme de guerre de type AK47 et des munitions, d'une peau de léopard fraîchement abattu, de 14 ivoires d'hippopotame, la même équipe composée des éléments de la brigade des parcs nationaux de Tambacounda, en collaboration avec le commissariat central de la région et l'appui de Eagle-Senegal, a remis le « couvert », le 28 janvier 2021 pour lutter contre le trafic de faune sauvage dans la zone, informe-t-on dans un communiqué de presse parvenu à Leseoleil.sn. Ladite équipe a ainsi interpellé un présumé trafiquant de faune, ancien ASP (Agent de sécurité de proximité), en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation et importation illégale d'une peau de léopard, une espèce intégralement protégée au Sénégal et par la Convention sur les restrictions de Commercialisation internationale des espèces sauvages protégées (Cites), selon la même source.

Tous déférés devant le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Tambacounda, ils attendent d'être fixés sur leur sort. « Le trafic de faune sauvage, en plus d'être une calamité pour la préservation de certaines espèces de faune dans leur milieu naturel, est un vecteur majeur de transmission de zoonoses entre l'animal et l'homme (Covid-19, Grippe aviaire) et connaît des connexions dangereuses reconnues, comme le trafic d'armes, de drogue, les groupes terroristes », relève ledit communiqué de presse.

Celui-ci renseigne en outre qu'à la lumière de la situation actuelle de la Covid-19, au Sénégal, de l'instabilité sécuritaire et économique que la criminalité faunique engendre dans les pays africains, « il est nécessaire d'encourager et de soutenir les acteurs qui se sont lancés dans cette lutte sans merci au Sénégal », lit-on dans le communiqué. **S.G**

Partager

- **Quelques exemples de Presse papier**

PARC NIOKOLO KOBA

Un Asp et ses deux acolytes arrêtés avec 14 défenses en ivoire, une arme de guerre, des munitions…

Avec un total de 913 000 ha, le Parc Niokolo Koba, classé patrimoine mondial de l'Unesco, puis réserve de la biosphère en 1981, est victime ces derniers mois d'une exploitation abusive de ses espèces et d'un braconnage sauvage. A ces abus, s'ajoute une ruée d'orpailleurs venus de plusieurs pays de la sous-région. Une invasion accrue qui hypothèque sérieusement la survie de cette réserve naturelle et des multiples espèces animales. C'est donc pour mettre un terme à cette saignée que les agents du Parc Niokolo Koba ont déroulé une vaste opération de sécurisation en synergie avec les limiers du commissariat central de Tamba et des agents de la structure «Eagles-Sénégal». Cette série d'opérations menées du 22 au 26 janvier dernier sera sanctionnée par l'arrestation d'un Agent de sécurité de proximité (Asp) et deux de ses présumés acolytes. En sus, une importante saisie, composée d'une peau de léopard fraichement abattu, de 14 défenses d'hippopotames, d'une arme de guerre de type «AK47» et de munitions…, a été effectuée. Après auditions, les malfrats ont été déférés au Parquet de Tamba.

PAPE OUSSEYNOU DIALLO

www.igfm.sn

L'observateur du 1er Février 2021 P. 17

CS Scanné avec CamScanner

Criminalité faunique: Des ivoires d'hippopotame, des peaux de Léopard, un AK47 et des munitions saisis à Tamba, 3 personnes interpellées

Une équipe des agents des Parcs nationaux de Tambacounda, en collaboration avec le Commissariat central de cette localité et l'appui de l'unité Eagle-Senegal a permis d'interpeller, dans le cadre du trafic de faune sauvage, un présumé trafiquant de faune, le 28 janvier dernier. L'homme en question est un ancien Asp pris en flagrant délit de détention, commercialisation et importation illégale d'une peau de léopard qui est une espèce intégralement protégée au Sénégal et par la Convention de la CITES sur les restrictions de commercialisation Internationale des espèces sauvages protégées. En effet, cette interpellation fait suite à l'arrestation, le 26 janvier 2021, de deux présumés trafiquants de faune, ainsi qu'un arsenal composé d'une arme de guerre de type AK47 et ses munitions, d'une peau de léopard fraîchement abattu, de 14 ivoires d'hippopotame. Toutes ces personnes ont été déférées au parquet du tribunal de Grande Instance de Tamba où ils attendent d'être fixés sur leur sort.

Journal les ECHOS Page 2

CS Scanné avec CamScanner

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Des peaux de léopard, de l'ivoire d'hippopotame et une arme de guerre saisis à Tamba

Des opérations de lutte contre la criminalité faunique menées par les parcs nationaux à Tambacounda, le commissariat central et Eagle-Sénégal, ont permis de mettre la main sur des peaux de léopard, de l'ivoire d'hippopotame et sur une arme de guerre. Trois présumés trafiquants ont été arrêtés.

C'est le 26 janvier 2021 qu'a eu la première opération qui a permis l'interpellation de deux présumés trafiquants de faune mais aussi la saisie d'arme de guerre de type AK47 et ses munitions ; d'une peau de léopard fraîchement abattu et de 14 ivoires d'hippopotame.

Les parcs nationaux de Tambacounda, en collaboration avec le commissariat central de Tambacounda et l'appui de Eagle-Sénégal, ont encore remis le coup le 28 janvier. Ils ont ainsi interpellé un présumé trafiquant de faune qui se trouve être un ancien agent de sécurité de proximité (asp). Ce dernier a été pris en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation et importation illégale d'une peau de léopard. Une espèce intégralement protégée au Sénégal et par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites).

Tous les trafiquants présumés ont été déférés devant le Procureur de la République de Tambacounda.

Pour rappel, le trafic de faune sauvage, en plus d'être une calamité pour la préservation de certaines espèces dans leur milieu naturel, est un vecteur majeur de transmission de zoonoses entre l'animal et l'homme (Covid-19 19, grippe aviaire…) et connaît des connexions dangereuses reconnues, comme le trafic d'armes, de drogue…

Ndèye Rama Cissé

Journal L'Libération du 1er Fev 2021 Page 7

CS Scanné avec CamScanner

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	**00**
Nombre de media en test	**00**
Nombre d'enquêteur en test	**00**
Nombre de comptable en test	**00**
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	**01**
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	**00**

- Démarches administratives : En Janvier 2021 les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable, de la Direction Générale de la Police Nationale et à la Direction Générale des Douanes.

- Le 20 janvier 2021 au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 66 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités qui passaient le grade d'officiers de police judiciaire. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.

- **Le 26 janvier 2021** à 12 h 52 mn à Tambacounda une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du commissariat central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dans la commune de Tambacounda, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de léopard et de quatorze (14) dents d'hippopotame conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard et l'hippopotame sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et son décret d'application. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au domicile du complice du premier interpellé, où une arme de type AK47 encore appelé kalachnikov et un chargeur contenant 14 munitions de calibres 7/62 courtes a été saisie. Cette arme de guerre qui était à vendre, aurait servi à abattre des léopards et des hippopotames depuis une décennie. Tous

les mis en cause ont été déférés au parquet de Tambacounda et placés sous mandat de dépôt en attente de leur audience fixée le 03 Février 2021.

- **Le 28 janvier 2021** à 19 h 03 mn à Tambacounda , la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du commissariat central de Tambacounda et l'appui de EAGLE SENEGAL ont mené une nouvelle opération qui a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Adama SY, un agent de sécurité de proximité en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une peau de léopard conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard est une espèce protégée au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et son décret d'application. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 29 janvier 2021 par devant le procureur de la république près le tribunal de grande instance de Tambacounda. Son audience a été fixée le 04 février 2021.
- Un rendez-vous avec son excellence Mr le Président de la République du Sénégal est en cour afin d'obtenir sa compréhension et soutien dans le cadre de la lutte contre la Criminalité Faunique et obtenir le statut « zéro tolérance » en matière d'application des peines grâce à une circulaire vers les Ministères concernés.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**10**	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
01	**00**	**00**	**09**

En Janvier 2021, **10** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations avec :

1. Le Directeur des parcs nationaux
2. Le Directeur de la division des investigations criminelles
3. Le Directeur du Bureau Central Interpol Dakar
4. Les représentants de Homeland Sécurité, ambassade des USA
5. Le Directeur de la police judiciaire
6. Le service de sécurité intérieur de l'ambassade de France
7. Le service de coopération française
8. La Direction des douanes françaises au Sénégal
9. Le procureur de la république du tribunal de grande instance de Tambacounda
10. Le conservateur adjoint des parcs nationaux de Niokolo koba

7 Conclusion

Le mois de Janvier 2021 a été très rythmé. Il est marqué par plusieurs activités notamment deux (02) opérations et une formation. Les deux opérations ont eu lieu à Tambacounda. Sur le plan administratif des démarches se poursuivent malgré les opérations qui étaient cours.

La même dynamique est envisagée au mois de février 2021. EAGLE relance encore les accords de partenariats avec la police notamment avec le projet K9.